

DÉPARTEMENT

77

EPCI :

SDESM

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
Date de télétransmission : 25/05/2026
Date de réception préfecture : 25/05/2026

ARRONDISSEMENT

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical

98

Nombre de conseillers en exercice

82

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt six, le vingt du mois de mai

à dix-neuf heures / minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical de SDESM.

Étaient présents les conseillers communautaires (ou métropolitains) ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Se référer à la liste de présence ci-jointe		

Absents¹ :

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M YVROUD Pierre, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Me FERREIRA Charline a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M BOUCHUT Jean-Louis reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatre vingt-deux (82) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou

¹ Préciser s'ils sont excusés.

métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
Date de télétransmission : 25/05/2026
Date de réception préfecture : 25/05/2026

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

M. DURAND Gilles - M. AGUIN Julien - M. ROUSSEAU Michaël

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 89
- f. Majorité absolue ² 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
YVROUD Pierre	89	Quatre vingt-neuf
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

Accusé de réception en préfecture
 077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
 Date de télétransmission : 25/05/2026
 Date de réception préfecture : 25/05/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. YVROUD Pierre a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. YVROUD Pierre élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à..... le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 88
- f. Majorité absolue ⁴ 45

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>POTEAU Christian</u>	<u>88</u>	<u>Quatre vingt-huit</u>
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
 f. Majorité absolue ⁴

Accusé de réception en préfecture
 077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
 Date de télétransmission : 25/05/2026
 Date de réception préfecture : 25/05/2026

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M POTEAU Christian a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84
 f. Majorité absolue ⁴ 43

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FOURNIER Pascal</u>	<u>84</u>	<u>Quatre vingt-quatre</u>
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
 f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
Date de télétransmission : 25/05/2026
Date de réception préfecture : 25/05/2026

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M FOURNIER Pascal a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 88
- f. Majorité absolue⁴ 45

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ILLIEN Jacques</u>	<u>88</u>	<u>Quatre vingt-huit</u>
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

Accusé de réception en préfecture
 077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
 Date de télétransmission : 25/05/2026
 Date de réception préfecture : 25/05/2026

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M ILLIEN Jacques a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 81
- f. Majorité absolue ⁴ 41

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BAPTIST Philippe</u>	<u>81</u>	<u>Quatre vingt-un</u>
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

Accusé de réception en préfecture
 077-200041309-20260520-PV-CS-20-5-26-AR
 Date de télétransmission : 25/05/2026
 Date de réception préfecture : 25/05/2026

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M BAPTIST Philippe a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 86
- f. Majorité absolue ⁴ 44

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FENOUILLET Didier</u>	<u>86</u>	<u>Quatre vingt-six</u>
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M FENOUILLET Didier a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84
- f. Majorité absolue ⁴ 43

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CAMIN Claire</u>	<u>84</u>	<u>Quatre vingt-quatre</u>
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M me CAMIN Claire a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

LISTE DE PRESENCE ANNEXEE AU PV DE L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à la Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

- T1 : M. Thibault BRANGIER
M. Pascal COUROYER
M. Natai DAVIO
M. Achille HOURDÉ
M. Franck JACQUOT
M. Julien LELOUP
M. Dominique LOUANDRE
M. Jean-Michel MATEU
M. Patrick MIKALEF
M. Robert NEROT
- T2 : M. Philippe BAPTIST
M. Lionel BAREK
Mme Claire CAMIN
M. Philippe DÉRÉ
M. Alain GALPIN
M. Philippe GANIVET-BILLAUD
M. Éric GRIMONT
M. Manuel LAFIT
M. Bruno LETENDRE
- T3 : M. Elio BELFIORE
M. Christophe DA COSTA
M. François DUMENIL
M. Gilles DURAND
Mme Charline FERREIRA
M. Jean-Luc GERMAIN
M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA
Mme Isabelle PERIGAULT
M. Eric PIASECKI
M. Gabriel PLADYS
M. Christian POTEAU
M. Gilles ROSSIGNEUX

M. Olivier TAISNE
 M. Joël VAN ESSCHEN
 M. François VENANZUOLA.
 T4 : M. Julien AGUIN
 M. Jean-Louis BOUCHUT
 M. Emmanuel CATTIAU
 M. Éric CHOMAUDON
 M. Olivier DELMER
 M. Louis-Stéphane HURIEZ
 M. Abdelatif MOKEDDEM
 M. Francis ROUSSET
 M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Segundo COFRECES
 M. Michel DUBARRY
 M. Jacques ILLIEN
 M. Bruno LANDAIS
 M. Lionel LE MEZO
 M. ÉRIC MERMINOD
 M. Florent NEGRIER
 Mme Anne THIBAULT
 M. Marc VITRY
 T6 : M. Jean-Pierre BAUDET
 M. Jean-Jacques BERNARD
 Mme Sandrine BLANCHARD
 M. Dominique BOSSE
 M. Alain CHANTRAIT
 M. Didier FENOUILLET
 M. David JOYEUSE
 M. Xavier LEBAS
 M. Patick MENEZ
 M. Vincent VILLEDIEU
 M. Laurent YONNET.
 T7 : M. Claude BONICI
 M. Louis DESSAU
 Mme Claire DUCHEMIN
 M. Frédéric MALVAUX
 M. Jean-Jacques NIVARD
 Mme Michèle PANNIER
 M. Frédérick PRYKA,
 M. Jean-Philippe ROLLET
 M. Michael ROUSSEAU
 M. Guillaume TANGUY
 T8 : M. Arnaud DI PONZIO
 M. Carlos FERNANDEZ
 M. Pascal FOURNIER
 M. Patrick NOTTIN
 Mme Magalie POIRSON
 M. Bernard RENAULT

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS
M. Gérard GENEVIEVE
Mme Nathalie RIBERT

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE
M. Jean-Pierre BORDERIEUX
Mme Véronique DUHAYER
M. Cannan NANDA
M. Frédéric PELE
Mme Marie-Line PICHERY
M. Jean-Luc POLI
M. Cédric THOMAS